

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY
- approuvé le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 31

En ouverture de séance, Monsieur le Maire fait une présentation des animations de Noël qui se dérouleront à compter de la fin du mois. Au vu du contexte sanitaire, le programme a été retravaillé. C'est pour cette raison, qu'il propose à l'assemblée de retirer du présent ordre du jour, la délibération portant sur le partenariat entre la Ville et l'association Culture et Compagnie.

L'assemblée accepte cette proposition.

Monsieur le Maire fait état de la situation sanitaire dans le Libournais en précisant que le nombre d'hospitalisations à l'hôpital Robert Boulin est en train de décroître légèrement (34 personnes hospitalisées dont 4 en réanimations à ce jour). Il précise qu'une vigilance particulière est portée localement auprès des résidents des EHPAD.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

20-11-224 : Communication des décisions

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Par 29 voix pour et 2 voix contre (Gonzague MALHERBE et Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague Malherbe), le Conseil Municipal, a adopté la délibération suivante :

ADMINISTRATION GENERALE

20-11-225 : Approbation de la modification des statuts de la CALI

Le Conseil Municipal :

-approuve le transfert de la compétence facultative « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint Emilion » à la CALI

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

20-11-226 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et création d'un emploi permanent d'attaché principal avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de huit emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et création de huit emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif et création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de six emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de six emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint technique et création de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec

effet au 1^{er} janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 26/11/2020


Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et création de deux emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale et création d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur des APS et création d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} avril 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et création de d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} avril 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 2 juillet 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et création d'un emploi permanent d'attaché principal avec effet au 1^{er} août 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 12 août 2020,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et création d'un

emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal
1^{er} octobre 2020,

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet avec effet au 1^{er} novembre 2020,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent à temps complet de conseiller des APS avec effet au 1^{er} novembre 2020,

- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique et création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} décembre 2020,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} décembre 2020,

- de reconduire le poste de manager de commerce non pas au titre de l'article 3-3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale mais en créant un emploi à temps non complet (17,50/35^{ème}) relevant du grade d'attaché, étant précisé que ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2 de la loi susvisée.

20-11-227 : Pérennisation du Télétravail

Le Conseil Municipal :

- valide le principe de la pérennisation du télétravail au sein des services municipaux
- autorise la mise en place du télétravail à Ville de Libourne à compter du 01.01.2021 dans les conditions définies dans la charte

20-11-228 : Majoration des heures complémentaires des agents à temps non complet

Le Conseil Municipal décide :

- que la majoration de la rémunération des heures complémentaires est instituée au profit des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet.

Le taux de majoration des heures complémentaires est fixé dans les conditions suivantes :

- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet,
- 25 % pour les heures suivantes dans la limite de la durée légale de travail (35 heures hebdomadaires).

20-11-229 : Concession de logement pour nécessité absolue de service

Le Conseil Municipal :

- établit la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement pour nécessité de service figurant ci-après à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Direction / Service	Adresse du logement	Emploi	l'attribution
Direction des sports	11 rue de la Lamberte	Conciergerie Gymnase Kany + Pôle Nautique	Contraintes horaires en soirée et week-end
Direction des sports	52 rue des 3 Frères Bégard	Conciergerie stade G. Clémenceau + Bretous	Contraintes horaires en soirée et week-end
Direction des sports	7 rue du Général Monsabert	Conciergerie Stade R.Boulin	Contraintes horaires en soirée et week-end
Direction des sports	52 avenue de Verdun	Conciergerie stade Moueix + Kany	Contraintes horaires en soirée et week-end
Direction des sports	1 avenue du Port du Roy	Conciergerie stade de la Jalousie + Condat	Contraintes horaires en soirée et week-end
Direction des sports	18, résidence la Ganne	Conciergerie Maurel-Audry	Contraintes horaires en soirée et week-end
Intendance hôtel de ville	Place Abel Surchamp	Intendante	Contraintes horaires en soirée et week-end en dehors des horaires d'ouverture du public
Intendance hôtel de ville	5 Rue Jules Simon	Intendante	Contraintes horaires en soirée et week-end en dehors des horaires d'ouverture du public
Intendance salle des fêtes municipales	1 Rue du Théâtre	Intendante salle des Fêtes Municipales	Contraintes horaires en soirée et week-end
Ferme de la Barbanne	111a avenue de la Roudet	Gardien de la ferme de la Barbanne	Ouverture et fermeture en dehors des horaires d'ouverture du service et les week-ends

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

20-11-230 : Cession du 108 rue de la Marne acquis par droit de préemption par la Ville de Libourne pour le compte du centre hospitalier de Libourne

Le Conseil Municipal :

-approuve la cession du bien sis 108 rue de la Marne cadastré BN 80 d'une contenance

cadastrale de 1 154 m², au prix de 570 000 € au Centre Hospitalier de Libourne afin de permettre la poursuite du développement de cet établissement rayonnement régional

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

-approuve la prise en charge par l'acquéreur, à savoir le Centre Hospitalier de Libourne, de l'ensemble des frais inhérents à l'acquisition par voie de préemption et à la cession

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

20-11-231 : Désignation des membres de la commission d'aménagement "Coeur de Bastide"

Le Conseil Municipal :

-désigne, dans le respect des règles posées à l'article R300-9 sus visé, les membres de la commission d'aménagement du Cœur bastide pour analyser les propositions reçues :

- o Membres titulaires :
 - Philippe Buisson
 - Laurence Rouede
 - Jean-Philippe Le Gal
 - Agnès Séjournet
 - Denis Sirdey
 - Charles Pouvreau
- o Membres suppléants :
 - Christophe- Luc Robin
 - Régis Grelot
 - Marie-Sophie Bernadeau
 - Jean-Louis Arcaraz
 - Sandy Chauveau
 - Christophe Gigot

-désigne Monsieur le Maire Philippe Buisson en tant que Président de la cette commission

CULTURE

Rapporteur : Madame Anne-Marie PRIEGNTIZ

20-11-232 : MUSÉE : Réalisation d'un jeu de sept familles sur les collections des musées des Beaux-Arts de Nouvelle- Aquitaine

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à signer la convention relative à la reproduction d'œuvres d'après photographie pour le Jeu des 7 familles des musées des Beaux-Arts de Nouvelle-Aquitaine entre « la Geste Editions » et la Ville de Libourne

- à fixer le tarif de vente des jeux de sept familles sur les collections des musées des Beaux-Arts de Nouvelle-Aquitaine au prix unitaire de 6.90 €

Imputation budgétaire : chapitre 923

20-11-233 : Spectacle vivant : complément de demandes de subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine l'attribution des subventions mentionnées ci-après et à percevoir les montants de ces

soutiens:

- 19 604 € au titre du soutien aux projets du théâtre
- 20 000 € au titre du soutien à des résidences « arts dans l'espace public » dans le cadre du plan théâtre
- 20 000 € au titre du soutien au festival Fest'arts dans le cadre du fonds « festival en région »

Imputation budgétaire : budget annexe festivités et actions culturelles – chapitre 74

20-11-234 : Mécénats, partenariats et parrainages culturels : exposition "Confidentielles" et programmation du service spectacle vivant théâtre/Fest'Arts

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant:

-à valider les termes, signer les conventions et encaisser, le cas échéant, les recettes correspondantes selon le détail suivant :

EXPOSITION « CONFIDENTI-ELLES »		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	185 €

SAISON LIBURNIA		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	1884,85 €
Chateau DE LA NAUVE	Mécénat en nature	1 320 €
BIOCOOP Saison BIO	Partenariat remise sur achats	10 % à 20 % de remise selon type achats

FEST'ARTS		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
TRANS DEV URBAIN LIBOURNAIS	Parrainage -soutien aux indemnisations compagnies	2 000€
MAIF	Parrainage-soutien aux indemnisations compagnies	1 000€

Imputation budgétaire : chapitre 923 et 7478

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

20-11-235 : Fixation du forfait communal maternel 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- fixer le montant du forfait communal maternel 2020 à 1 262€ par élève,
- procéder à l'engagement, au titre de l'année scolaire 2020/2021, des opérations de dépenses

et de recettes afférentes à ces dispositifs (Chapitre 922),

-signer la convention financière avec les écoles privées concernées

-demander l'attribution des ressources correspondantes à l'État

20-11-236 : Fixation du forfait communal élémentaire 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

-fixer le montant du forfait communal élémentaire 2020 à 673€ par élève

-procéder à l'engagement, au titre de l'année scolaire 2020/2021, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ces dispositifs (Chapitre 922)

-signer la convention financière avec les écoles privées concernées

20-11-237 : Mise à disposition d'un A.E.S.H (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) - Ecole Marie Marvingt

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente (en 4 exemplaires)

20-11-238 : Changement d'adresse administrative de l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau

Le Conseil Municipal détermine l'adresse administrative de l'école comme suit :

École élémentaire Jean-Jacques Rousseau
7 place du Poilu
33 500 LIBOURNE

Par 25 voix pour et 6 abstentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles Pouvreau, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles Pouvreau, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague Malherbe, Christophe GIGOT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-11-239 : Budget principal : décision modificative n°2 - année 2020

Le Conseil Municipal :

-adopte par chapitre la présente décision modificative n°2 du budget principal 2020 de la Ville présentée comme suit ci-dessous

-approuve l'inscription des opérations d'étalement sur une durée de 7 ans des indemnités de remboursement anticipés des emprunts refinancés

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020 (+ DM n°1)		
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 311 378,00 €	24 500,00 €	8 335 878,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00 €		1 455 249,00 €
922	Enseignement et formation	6 251 972,00 €		6 251 972,00 €
923	Culture	3 214 303,00 €		3 214 303,00 €
924	Sports	3 857 075,00 €	25 000,00 €	3 882 075,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 790 282,00 €		2 790 282,00 €
927	Logement	20 300,00 €		20 300,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 332 148,00 €		6 332 148,00 €
929	Action économique	754 822,00 €		754 822,00 €
931	Opérations financières	570 000,00 €	389 059,12 €	959 059,12 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €		0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	17 500,00 €		17 500,00 €
934	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	8 000,00 €	1 859 700,00 €
938	Dépenses imprévues	514 461,00 €	-391 559,12 €	122 901,88 €
939	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES		36 941 190,00 €	55 000,00 €	36 996 190,00 €
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	573 060,88 €		573 060,88 €
920	Services généraux administration générale	414 250,00 €		414 250,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	60 300,00 €		60 300,00 €
922	Enseignement et formation	1 294 311,00 €		1 294 311,00 €
923	Culture	150 060,00 €		150 060,00 €
924	Sports	1 746 610,00 €		1 746 610,00 €
925	Interventions sociales et santé	37 400,00 €		37 400,00 €
927	Logement	195 612,00 €		195 612,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 337 770,00 €		1 337 770,00 €
929	Action économique	267 931,00 €		267 931,00 €
932	Dotations et participations	4 934 484,00 €		4 934 484,00 €
933	Impôts et taxes	25 603 401,12 €		25 603 401,12 €
934	Transferts entre sections	326 000,00 €	55 000,00 €	381 000,00 €
TOTAL RECETTES		36 941 190,00 €	55 000,00 €	36 996 190,00 €

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020 (+ DM n°1)		
DEPENSES				
.001	Résultat d'investissement	1 780 487,65 €		1 780 487,65 €
900	Services généraux administration générale	1 373 500,00 €		1 373 500,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	448 200,00 €		448 200,00 €
902	Enseignement - formation	1 544 987,00 €		1 544 987,00 €
903	Culture	841 170,00 €		841 170,00 €
904	Sports et jeunesse	1 181 732,00 €		1 181 732,00 €
908	Aménagement et services urbains	5 768 404,00 €	101 000,00 €	5 869 404,00 €
909	Action économique	343 000,00 €		343 000,00 €
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	55 000,00 €	588 500,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00 €	2 038 740,00 €	6 563 740,00 €
912	Dotations subventions et participations	0,00 €	680 863,02 €	680 863,02 €
914	Transferts entre sections	326 000,00 €	55 000,00 €	381 000,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €		30 000,00 €
918	Dépenses imprévues	649 745,73 €	-484 666,02 €	165 079,71 €
	Reports	1 457 789,62 €		1 457 789,62 €
TOTAL DEPENSES		20 803 516,00 €	2 445 937,00 €	23 249 453,00 €
RECETTES				
903	Culture	27 413,15 €		27 413,15 €
904	Sports et jeunesse	7 500,00 €		7 500,00 €
908	Aménagement et services urbains	1 788 376,00 €	327 197,00 €	2 115 573,00 €
909	Action économique	112 840,00 €		112 840,00 €
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	55 000,00 €	588 500,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	9 000 000,00 €	2 055 740,00 €	11 055 740,00 €
912	Dotations subventions et participations	5 000 530,85 €		5 000 530,85 €
913	Taxes non affectées	650 000,00 €		650 000,00 €
914	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	8 000,00 €	1 859 700,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €		30 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
95	Produits des cessions	546 640,00 €		546 640,00 €
	Reports	255 016,00 €		255 016,00 €
TOTAL RECETTES		20 803 516,00 €	2 445 937,00 €	23 249 453,00 €

Cette décision modificative n°2 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

20-11-240 : Budget annexe festivités et actions culturelles : décision modificative n°1- année 2020

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente Décision modificative n°1 du budget annexe festivités actions culturelles (FAC) 2020 comme suit :

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.011	Charges à caractère général	419 260,00	0,00	419 260,00
.012	Charges de personnel	442 970,00	0,00	442 970,00
022	Dépenses imprévues	6 071,11	-3 500,00	2 571,11
023	Virement à la section d'investissement	101 128,89	-1 800,00	99 328,89
042	Opérations transfert entre sections	19 000,00	1 800,00	20 800,00
65	Autres charges de gestion courante	21 070,00	0,00	21 070,00
66	Charges financières	27 100,00	0,00	27 100,00
67	Charges exceptionnelles	42 900,00	3 500,00	46 400,00
TOTAL DEPENSES			0,00 	
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement reporté	63 806,23	0,00	63 806,23
70	Produits des services	77 993,77	0,00	77 993,77
74	Dotations et participations	879 100,00	0,00	879 100,00
75	Autres produits de gestion courante	40 600,00	0,00	40 600,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00	0,00	18 000,00
TOTAL RECETTES			0,00 	

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 595,27	0,00	73 595,27
16	Emprunts	120 000,00	0,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	68 077,38	27 000,00	95 077,38
23	Immobilisations en cours	58 977,35	0,00	58 977,35
TOTAL DEPENSES			27 000,00 	
RECETTES				
10	Dotations	87 521,11	0,00	87 521,11
16	Emprunts	113 000,00	27 000,00	140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	101 128,89	-1 800,00	99 328,89
040	Opérations transfert entre sections	19 000,00	1 800,00	20 800,00
TOTAL RECETTES			27 000,00 	

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

20-11-241 : Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion : décision modificative n°1 - année 2020

Le Conseil Municipal :

-adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget annexe port de Libourne - Saint-Emilion 2020 comme suit :

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.011	Charges à caractère général	55 730,00 €	-8 500,00 €	47 230,00 €
.012	Charges de personnel	87 720,00 €	0,00 €	87 720,00 €
.022	Dépenses imprévues	380,00 €	0,00 €	380,00 €
.042	Opérations transfert entre sections	137 500,00 €	8 500,00 €	146 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	100,00 €
66	Charges financières	21 640,00 €	0,00 €	21 640,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	
RECETTES				
.002	Résultat d'exploitation reporté	61 042,95 €	0,00 €	61 042,95 €
.042	Opérations d'ordre	56 700,00 €	0,00 €	56 700,00 €
70	Ventes de produits	7 499,05 €	0,00 €	7 499,05 €
74	Subventions d'exploitation	170 440,00 €	0,00 €	170 440,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 388,00 €	0,00 €	8 388,00 €
TOTAL RECETTES			0,00 €	

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Par 28 voix pour et 3 abstentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU pour - voir à Charles Pouvreau, Christophe DARDENNE pour voir à Charles Pouvreau), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

20-11-242 : Budget annexe du service public de l'assainissement collectif : transfert des excédents

Le Conseil Municipal :

-valide le transfert des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 € (931/678)

Excédent d'Investissement pour un montant de 459 889.09 € (912/1068)

-autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe assainissement collectif - Libourne de La Cali

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

20-11-243 : Budget annexe du service public de l'assainissement non collectif : transfert des excédents

Le Conseil municipal :

-valide le transfert des résultats sur le budget annexe SPANC de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 1 396.28 € (931/678)

-autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe SPANC de La Cali – Libourne,

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

20-11-244 : Budget annexe service public de l'eau potable :

Le Conseil Municipal :

-valide le transfert des résultats sur le budget annexe eau de La Cali – Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 261 576.17 € (931/678)

Excédent d'Investissement pour un montant de 220 973.93 € (912/1068)

-autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe eau - Libourne de La Cali

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

20-11-245 : Avance de trésorerie remboursable attribuée au Football Club de Libourne

Le Conseil Municipal :

-attribue une avance de trésorerie, sans intérêt, au Football Club de Libourne d'un montant de 38 000€, remboursable en trois ans (2021, 2022 et 2023) et assortie d'une garantie (caution personnelle du Président du Club)

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente

Imputation comptable : chapitre 911, compte 274

20-11-246 : Remboursement spectacles programmation du Liburnia octobre et novembre 2020

Le Conseil Municipal :

-accepte le remboursement, à la demande des usagers, selon la valeur faciale des billets, des spectacles suivants :

-« Sensibles Quartiers » programmé le samedi 3 octobre dernier

-Debout sur le zinc chante Vian le mercredi 4 novembre à 20h30

-Quintette de la Compagnie BurnOut/Jann Gallois le vendredi 13 novembre à 20h30

-Histoires de fouilles de David Walh le mardi 17 novembre à 18h00

20-11-247 : Dépénalisation des amendes de stationnement : convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire de Libourne ou son représentant à signer une convention avec l'ANTAI pour une durée de 3 ans afin de recouvrir les forfaits post stationnement

20-11-248 : Remboursement des frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

20-11-249 : Remboursement des frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de destruction qui s'élèvent à 346,54€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

20-11-250 : Remboursement des frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127 496
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-11-251 : Attribution du contrat de concession de service portant sur la destruction des véhicules mis en fourrière municipale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer le contrat de concession pour destruction des véhicules mis en fourrière municipale
- à procéder à toutes les formalités y afférentes

VOIRIE – CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-11-252 : Pont Beauséjour: convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement précitée

INFORMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Baptiste ROUSSEAU

20-11-253 : Convention d'expérimentation avec Orange

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Libourne et la société Orange pour la mise en œuvre de ce partenariat

DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

20-11-254 : Attribution d'une subvention à l'association "comité d'entraide des anciens combattants"

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement d'une subvention d'un montant de 2 100 € au Comité d'entente des Anciens Combattants pour lui permettre la réalisation de ses missions

Imputations budgétaires : chapitres 920

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU

La séance a été levée à 20H20.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

26.11.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20201119-CRSOM19_11_20-AU